

Equipes inscrites

#	# Club	Nom Club
1	1004	COCHONNET BIRONNAIS
2	1008	LES HOUSSATS DE LEDEUX
3	1010	PETANQUE MAULEONNAISE
4	1014	PETANQUE OLORONNAISE
5	1021	OKARO SALLESPISSÉ
6	2006	BOULE HENDAYSAISE 1

COMITE DEPARTEMENTAL DES PYRENEES ATLANTIQUE
DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

2012

Classement

Rang	# Club	Nom Club	Total Matches	G.A. partic.	G.A. général	Total parties
1	2006	BOULE HENDAYSAISE 1	13	1	50	115
2	1008	LES HOUSSATS DE LEDEUX	13		34	107
3	1021	OKARO SALLESPISSÉ	11		20	100
4	1014	PETANQUE OLORONNAISE	9		-16	82
5	1004	COCHONNET BIRONNAIS	8		-26	77
6	1010	PETANQUE MAULEONNAISE	6		-62	59

Détail Rencontres

Date	# Club	Nom Club	Points	Match	CONTRE	# Club	Nom Club	Points	Match
26/02/2012 09h	à	COCHONNET BIRONNAIS							
		1004 COCHONNET BIRONNAIS	8	1		1008	LES HOUSSATS DE LEDEUX	28	3
		1010 PETANQUE MAULEONNAISE	14	1		1014	PETANQUE OLORONNAISE	22	3
		1021 OKARO SALLESPISSÉ	20	3		2006	BOULE HENDAYSAISE 1	16	1
26/02/2012 14h	à	COCHONNET BIRONNAIS							
		1004 COCHONNET BIRONNAIS	18	2		1010	PETANQUE MAULEONNAISE	18	2
		1008 LES HOUSSATS DE LEDEUX	24	3		1021	OKARO SALLESPISSÉ	12	1
		1014 PETANQUE OLORONNAISE	10	1		2006	BOULE HENDAYSAISE 1	26	3
18/03/2012 09h	à	BOULE HENDAYSAISE							
		1004 COCHONNET BIRONNAIS	10	1		1014	PETANQUE OLORONNAISE	26	3
		1008 LES HOUSSATS DE LEDEUX	14	1		2006	BOULE HENDAYSAISE 1	22	3
		1010 PETANQUE MAULEONNAISE	6	1		1021	OKARO SALLESPISSÉ	30	3
18/03/2012 14h	à	BOULE HENDAYSAISE							
		1004 COCHONNET BIRONNAIS	24	3		1021	OKARO SALLESPISSÉ	12	1
		1008 LES HOUSSATS DE LEDEUX	22	3		1014	PETANQUE OLORONNAISE	14	1
	1010 PETANQUE MAULEONNAISE	4	1		2006	BOULE HENDAYSAISE 1	32	3	
14/10/2012 14h	à	PETANQUE OLORONNAISE							
		1004 COCHONNET BIRONNAIS	17	1		2006	BOULE HENDAYSAISE 1	19	3
		1008 LES HOUSSATS DE LEDEUX	19	3		1010	PETANQUE MAULEONNAISE	17	1
		1014 PETANQUE OLORONNAISE	10	1		1021	OKARO SALLESPISSÉ	26	3

Rappel du Règlement

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DES MATCHS ET ATTRIBUTION DES POINTS (Règlement Fédéral)

Chaque rencontre comprend 6 parties en Tête à Tête ; 3 parties en doublettes ; 2 parties en triplettes qui rapportent respectivement 2, 4 et 6 points au club.

Ordre des parties :

- 6 Tête à Tête à 2 points Total 12 pts
- 3 doublettes à 4 pts Total 12pts
- 2 triplettes à 6 pts Total 12 pts

Le système de points est établi de sorte que le match nul soit possible.

Le total des points (max = 36) est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match.

Il est alors attribué à chaque équipe de club 3 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 1 point pour une défaite et 0 point pour un forfait.

ARTICLE 5 : CRITERES DE CLASSEMENT GENERAL DES EQUIPES (Règlement Fédéral)

- Total des points marqués
 - Goal-average particulier (*)
 - Goal-average général (différence des points Pour et Contre)
 - Le total de points de rencontres le plus élevé (Points Pour)
- (*) Egalité parfaite de points au classement : pour départager 2 équipes qui seraient dans ce cas, la priorité irait à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposants individuellement.

En cas de nul entre les concernés, ou de plus de 2 équipes à égalité :

- nombre de points marqués dans les rencontres des clubs concernés
- goal average (points pour / points contre) cumulé dans les rencontres des clubs concernés
- le cumul des « points pour » le plus élevé dans les rencontres des clubs concernés

S'il y avait toujours égalité s'appliquent alors dans l'ordre les critères 3 puis 4.